

Cinquante-cinquième session  
de la CNUDCI  
(New York, 27 juin-15 juillet 2022)

Table ronde sur l'échange de données  
d'expérience entre les régions

Activités récemment menées pour appuyer  
l'utilisation et l'adoption des textes de la  
CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité

15 juillet 2022, 10 heures-midi  
(heure d'été de New York, UTC-4)





## CONTEXTE

La Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale a 25 ans cette année. Après son adoption, en 1997, la CNUDCI a adopté plusieurs instruments sur le droit de l'insolvabilité couvrant la plupart sinon la totalité des aspects d'un cadre de l'insolvabilité robuste et efficace. La liste de ces instruments figure ci-dessous. Ils sont largement acceptés, car ils offrent des solutions adaptées à de nombreux pays, indépendamment de leur niveau de développement économique et du système juridique dont ils relèvent. En outre, les textes de la CNUDCI sont largement utilisés comme outils de référence pour évaluer l'efficacité des cadres juridiques nationaux et la nécessité de les réformer plus avant.

## OBJET

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, le secrétariat de la CNUDCI organise une table ronde entre les parties actives dans la réforme du droit de l'insolvabilité, afin d'informer la Commission des enseignements tirés des récentes expériences interrégionales et multilingues, reposant sur des exercices d'évaluation et le partage des connaissances dans le domaine du droit de l'insolvabilité, ainsi que du rôle que jouent les textes législatifs, les orientations et les documents de référence de la CNUDCI et les manifestations qu'elle organise dans ce contexte.



## Allocution d'accueil et d'ouverture Présidence de la cinquante-cinquième session de la CNUDCI

### Première séance

#### Évaluation des besoins en matière de réforme du droit de l'insolvabilité, de renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'insolvabilité et de dialogue international sur les questions d'insolvabilité

*Animatrice:* **Samira Musayeva**, juriste hors classe au secrétariat de la CNUDCI

- Méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), par **Andres Federico Martinez**, Spécialiste senior du secteur financier au Groupe de la Banque mondiale, et **Jose Garrido**, Avocat principal au FMI
- Évaluation de la réorganisation opérationnelle de la BERD, par **Catherine Bridge Zoller**, Avocate principale chargée de la transition juridique à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Programme du G8 dirigé par des praticiens sur l'insolvabilité et la restructuration dans l'espace latino-euroméricain, par **André Rocha**, Institut ibéro-américain du droit de la faillite (IIDC), Coordonnateur académique international à l'Institut brésilien de l'insolvabilité (IBAJUD)
- Projet universitaire Le droit international de l'insolvabilité de l'UE et les pays tiers : Quelle(s) voie(s) à suivre ? par **Alexander Trunk**, Professeur à l'Université de Kiel

### Deuxième séance

#### Répondre aux besoins au moyen de l'appui disponible

*Animateur:* **Benjamin Hérisset**, juriste au secrétariat de la CNUDCI

- Exemples récents d'utilisation des textes législatifs de la CNUDCI dans la réforme nationale et internationale du droit de l'insolvabilité, par **Athita Komindr**, Chef du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique
- Renforcement des capacités du système judiciaire, par **Nicoleta Nastasie** (Roumanie) et **Alastair Norris** (Royaume-Uni), juges

### Troisième séance

#### Quels enseignements avons-nous tirés de cet échange de données d'expérience ?

*Animatrice:* **Caroline Nicholas**, Chef de la Section d'assistance technique du secrétariat de la CNUDCI

- Enseignements tirés à l'échelle interrégionale dans le contexte du libre-échange et de l'intégration économique, par **Samallie Kyingi**, Avocate générale à Afreximbank
- Resserrer les liens entre les travaux législatifs et non législatifs, par **José Angelo Estrella Faria**, administrateur général jurisconsulte à la CNUDCI

### Observations finales

**Anna Joubin-Bret**, Secrétaire de la CNUDCI



### ❖ Lois types

- Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité des groupes d'entreprises et Guide pour son incorporation (2019)
- Loi type de la CNUDCI sur la reconnaissance et l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité et Guide pour son incorporation (2018)
- Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (1997) et Guide pour l'incorporation et l'interprétation (2013)

### ❖ Guide législatif

- Recommandations législatives de la CNUDCI sur l'insolvabilité des micro- et petites entreprises (2021)
- Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité, première et deuxième parties (2004)
- Troisième partie : Traitement des groupes d'entreprises en cas d'insolvabilité (2010)
- Quatrième partie : Obligations des administrateurs d'entreprises dans la période précédant l'insolvabilité (notamment dans les groupes d'entreprises) (2019)
- Cinquième partie : Droit de l'insolvabilité à l'intention des micro- et petites entreprises

### ❖ Textes explicatifs

- Note d'orientation sur l'incorporation dans le droit interne de deux au moins des lois types de la CNUDCI sur l'insolvabilité (2021)
- Texte consolidé des lois types de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, la reconnaissance et l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité et l'insolvabilité des groupes d'entreprises (2021)
- Précis de jurisprudence concernant la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (2020)
- Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale : le point de vue du juge (2013, mise à jour à venir prochainement)
- Guide pratique de la CNUDCI sur la coopération en matière d'insolvabilité internationale (2009)

disponibles dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse

<https://uncitral.un.org/fr/texts/insolvency>